

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nice, le 28/11/2017

**Société SUD-EST ASSAINISSEMENT**

**Route de La Gaude - BP 153**

**06803 CAGNES-SUR-MER Cedex**

**A l'attention de M. KESTER**

**Objet** : Installations classées pour la protection de l'environnement : Sté Sud Est Assainissement, lieu-dit «Souto Lei Salo» à Carros.

**Réf.** : Suite de la visite d'inspection inopinée du 23/11/2017.

**P.J.** : Copie du rapport référencé 20171128\_DR.45\_SEA ex Valsud-Carros\_Laex L514-5 suite VI 231117 adressé à Monsieur le Préfet.

**LRAR**

Monsieur le directeur,

Pour le respect de vos droits, je vous adresse ci-joint, conformément aux dispositions des articles L.514-5 et L.171-6 du code de l'environnement, une copie du rapport adressé à Monsieur le Préfet comme suite à la visite d'inspection de vos installations de compostage de déchets verts à Carros, menée le 23/11/2017.

Vos observations éventuelles doivent être adressées au plus tard dans les 8 jours à compter de la réception du présent courrier à l'adresse suivante :

*PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES*  
*A l'attention de Monsieur le Secrétaire Général*  
*CADAM*  
*147 Boulevard du Mercantour*  
*06286 NICE cedex 3*

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.